



Université Lille Nord de France
Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

Conseil d'administration du PRES

Université Lille Nord de France

le lundi 16 février 2009 à 16h
au siège de l'Université Lille 2

Procès verbal

Etaient présents :

Université Lille Nord de France et Université Lille 2, Christian Sergheraert

Université Lille 1, Philippe Rollet, Yves Noël et Pierre Louart

Université Lille 2, Marie-Hélène Fosse-Gomez, Régis Matran et Philippe Dulion

Université Lille 3, Jean Claude Dupas, Bernard Bach et Michel Crubellier

Université d'Artois, Christian Morzewski, Roméo Cecchelli et Bruno Duthoit

Université du Littoral Côte d'Opale, Edward Anthony, Roger Durand et Marc Prévost

Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, Marie-Pierre Mairesse, Patrick Millot et Olivier Sénéchal

Ecole centrale de Lille, Etienne Craye

Ecole des mines de Douai, Jean-Claude Duriez

Centre hospitalier régional universitaire de Lille (CHRU de Lille), Didier Delmotte et Régis Fievé

Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT), Xavier Flambard

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers de Lille (ENSAM), Eric Dumetz

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL), Marnix Bonnike

Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL), Alain Carette

Ecole supérieure de commerce de Lille (ESC de Lille), O. le Fournier

Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ Lille), Marc Capelle

Fédération universitaire et polytechnique de Lille, Thérèse Lebrun

Institut d'études politiques de Lille (IEP de Lille), Simon Fromont
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), Dominique Godefroy
Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), Guy Joignaux
Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), Max Dauchet
Institut Pasteur de Lille (IPL), Philippe Amouyel et Fabienne Jean
TélécomLille1, Bertrand Bonte
Conseil régional Nord Pas de Calais, Daniel Percheron, Dominique Engrand et Arnaud Fréville
Personnalités qualifiées : Cathy Buquet pour la DRRT Nord-Pas de Calais et Frédéric Motte pour le CESR
Recteur d'Académie et Chancelier des universités, Bernard Dubreuil

Le Président Sergheraert remercie d'abord le Président de Région de sa présence qui témoigne de son intérêt pour le PRES régional Université Lille Nord de France. Cet EPCS, établissement nouveau de coopération scientifique se veut avant tout espace de mutualisation, d'efficience collective accrue et in fine de plus grande visibilité internationale et donc de plus forte attractivité.

Christian Sergheraert annonce l'arrivée prochaine du Recteur-Chancelier des universités.

Selon lui, la constitution du PRES va permettre des synergies en matière de recherche qui seront impossibles à mettre en place au même niveau à partir d'initiatives isolées. Le PRES favorisera également une meilleure utilisation et rentabilité des moyens engagés en termes de valorisation, le coût de la propriété intellectuelle s'avérant très élevé. A cette recherche plus forte et plus visible pourra s'adosser la formation notamment avec les six écoles doctorales régionales thématiques qui renforceront ainsi leur attractivité internationale. Une meilleure interface avec le tissu économique assurera aussi une optimisation de l'insertion professionnelle des docteurs.

A Bac + 5, le PRES devrait mettre en place rapidement des masters co-habilités notamment tournés notamment vers les six pôles de compétitivité régionaux. Il permettra de proposer un schéma régional de formation, pas uniquement de formation initiale mais de formation tout au long de la vie pour de nouveaux publics issus du tissu économique, venant ou revenant vers l'enseignement supérieur pour suivre de nouvelles formations ou rechercher de nouvelles orientations de carrière.

Tout ceci se traduira par davantage d'innovation, de croissance et donc d'emploi pour la Région Nord Pas de Calais.

Le principal objet de la réunion est l'installation du Conseil d'Administration.

Il est constitué jusqu'ici par les représentants des huit membres fondateurs : les six universités publiques et les deux écoles : Ecole Centrale de Lille et Ecole des Mines de Douai, par les deux personnalités qualifiées que sont Cathy Buquet, Déléguée Régionale à la Recherche et à la Technologie et Frédéric Motte, Président du CESR, et par le représentant du Conseil régional Nord-Pas de Calais, membre associé de droit.

Le Recteur d'académie, Chancelier des universités y est présent ou représenté.

La liste des membres associés n'est pas arrêtée. Tous les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités de la région qui souhaiteront adhérer, peuvent se manifester comme vient de le faire la LMCU (Lille Métropole Communauté Urbaine).

Le règlement intérieur provisoire qui devra être adopté, stipule à l'article 13 que les membres associés, non représentés au Conseil d'Administration, au titre de l'article 7 des statuts du PRES, siégeront dans ce conseil avec voix consultative.

Le Président Sergheraert donne la parole au Président Daniel Percheron qui intervient en confirmant que le Conseil régional Nord-Pas de Calais, en charge de la cohérence et de l'ambition régionale, se réjouit de la naissance du PRES. Le PRES représente une chance et une promesse pour le Nord-Pas de Calais. Les régions qui ne feront pas le choix de miser sur la recherche, l'innovation et la formation seront vraisemblablement les régions qui seront distancées. Le Nord-Pas de Calais, pour des raisons historiques, n'a jamais fait la course en tête dans ce domaine si particulier. Il n'a pas pu le faire mais maintenant, il doit figurer dans le peloton de tête.

Le système mondial va tourner autour de la capacité des nations et des régions à miser sur la formation, l'éducation, la recherche et l'innovation.

Il formule le vœu qu'ensemble, nous puissions aboutir à une ambition commune, à une sensibilisation partagée de l'ensemble d'une région de 4 millions d'habitants, qui est encore assez éloigné de la nature même des travaux menés ici et à un véritable décollage dans ce domaine si difficile à appréhender pour celui qui n'est pas impliqué. Les collectivités territoriales grandes et moins grandes sont convaincues que la clef de l'avenir se trouve dans l'enseignement supérieur.

Il est méritant d'avoir maîtrisé la complexité du paysage de l'enseignement supérieur dans le Nord-Pas de Calais, alors même que sa complexité et sa diversité sont les plus fortes de France avec les 6 universités, la FUPL et de nombreuses grandes écoles.

Daniel Percheron félicite les Présidents d'université et ceux qui ont concouru à la réussite et qui ont su créer cette forme d'unité, de complémentarité et d'homogénéité.

Après les différents campus, campus international et campus innovant, qui chacun à leur manière, prendront place dans l'ambition collective, il précise que nous avons vraiment des raisons de croire dans l'enseignement supérieur.

Premier point à l'ordre du jour : La désignation des six membres associés siégeant avec voix délibérative au conseil d'administration conformément à l'article 7 des statuts du PRES

Suite à la réunion du 10 février, Christian Sergheraert propose les six membres associés, avec voix délibérative parmi 14 les membres associés. Il s'agit de :

- La Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille,
- Le CHRU de Lille,
- L'INRIA,
- L'Institut Pasteur de Lille,
- L'ENSAIT,
- L'ESC de Lille.

Il rappelle qu'il a été acté lors de la réunion du 10 février à l'unanimité des membres associés que dans deux ans au changement de présidence et de vice-présidence s'opérerait un roulement entre eux. La mémoire collective en sera garante.

Thérèse Lebrun précise que cette rotation prendrait en compte « les incontournables » qui restent à définir, ainsi qu'à cette date, la présence effective et le travail réalisé au sein du PRES.

Christian Sergheraert insiste sur le fait qu'il pense sincèrement et espère que l'expérience prouvera qu'il n'y a pas de différence entre membres associés avec voix délibérative ou voix consultative ainsi qu'entre membres fondateurs et membres associés. Seul le travail réalisé au sein du collectif donnera à chacun plus ou moins de visibilité.

Il est rappelé que le Conseil régional est membre associé de droit au Conseil d'Administration.

Il présente la candidature de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) qui souhaite siéger au conseil d'administration en tant que membre associé avec voix délibérative. Cette requête impliquant une modification du décret, LMCU peut, d'ores et déjà, être membre associé siégeant au Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Il est rappelé que les établissements d'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais ou les collectivités territoriales demandant l'adhésion

au PRES dans le futur, figureraient au même titre que les membres associés cités dans les statuts du PRES.

2ème point à l'ordre du jour : L'adoption du règlement intérieur provisoire.

Il s'agit du règlement intérieur provisoire comprenant un nouvel article 13 stipulant que tous les membres associés siègent au moins à titre consultatif au conseil d'administration.

Aucune opposition à cette modification n'est exprimée.

Le règlement intérieur provisoire fait référence à la désignation de trois vice-présidents, désignation figurant dans les statuts du PRES à l'article 5.

La proposition est faite d'un quatrième vice-président représentant les membres associés, qui implique une modification du règlement intérieur provisoire. Aux membres associés de définir leur représentant.

Accord collectif de l'assemblée.

L'article 1 du règlement intérieur provisoire précise que « une liste de trois Vice-Présidents choisis parmi les représentants des membres fondateurs, proposés par le Président, est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration ».

La proposition des trois Vice-Présidents prend en compte la représentation des écoles, des universités métropolitaines, des universités

non métropolitaines. Ajouter un Vice-Président pour les membres associés assure ainsi une représentation équilibrée.

Thérèse Lebrun pose la question du rôle des Vice-Présidents.

Christian Sergheraert précise que les Vice-Présidents s'exprimeront au sein des groupes de travail et des ateliers. La discussion sur leur rôle est ouverte.

Jean-Claude Dupas intervient en rappelant que le PRES qui existe officiellement doit maintenant poursuivre le travail déjà commencé.

Trois cercles de décision et d'animation du PRES existent jusqu'ici :

- Le 1^{er}, représenté par les membres fondateurs, qui ont travaillé à huit en harmonie et avec efficacité perdue,
- Le 2^{ème}, formé par les deux commissions : Pédagogie et Recherche, qui ont effectué un travail de soutien et de proposition extrêmement précieux,
- Le 3^{ème}, le Conseil d'Administration qui s'installe aujourd'hui.
- Puis le législateur national a ajouté les Vice-Présidents pour accompagner et aider le travail du Président.

Le plus important, est le travail et les projets en cours qui démontreront l'opportunité et la capacité à travailler ensemble et

l'efficacité de cette démarche. Le partage des places ou des titres ne semble pas prioritaire.

Didier Delmotte intervient en spécifiant qu'un premier Vice-Président devrait être identifié pour remplacer le Président si nécessaire (en cas d'empêchement ou d'absence définitive).

Christian Sergheraert propose dans l'ordre comme Vice-Présidents :

- Jean-Claude Dupas, ancien Président de la CRPU, qui assurera la transition avec le Pôle et sera représentant pour les universités métropolitaines ;
- Jean-Claude Duriez qui sera le représentant pour les écoles ;
- Christian Morzewski, en accord avec Marie-Pierre Mairesse, sera le représentant pour les universités non métropolitaines, Edward Anthony ayant décliné cette proposition.
- Pour les membres associés, une proposition est attendue dans les jours prochains pour la 4^{ème} Vice-Présidence.

3ème point à l'ordre du jour : Question organisationnelle : désignation des responsables des deux commissions Pédagogie et Recherche

Dans les statuts du PRES, figure une commission pédagogique et scientifique qui est reprise dans le règlement intérieur sous l'intitulé de deux groupes de travail : Commission Pédagogie et Commission Recherche, subdivisées en ateliers. La discussion et la réflexion sont ouvertes sur les ateliers présentés à partir d'un diaporama commenté par Christian Sergheraert proposant notamment les compositions des groupes de travail.

Cf. Diaporama N°1 en annexe

Au sujet de l'organisation du PRES, il faut noter que le premier agent comptable sera l'agent comptable de l'université Lille2. Par la suite, l'agent comptable sera celui de l'établissement des futurs Présidents.

Au sujet du représentant étudiant, une réunion est prévue le 3 mars avec les 6 écoles doctorales pour mettre en place les modalités du scrutin. Il restera alors 2 membres à désigner pour arriver à la totalité des 32 membres siégeant au conseil d'administration.

Les animateurs proposés pour les 2 commissions sont : Olivier Sénéchal pour la Commission Pédagogie et Isam Shahrour pour la Commission Recherche

En plus des 2 commissions subdivisées en 11 ateliers, 3 groupes de travail transversaux sont présentés.

La dénomination définitive du CDE, le Collège Doctoral Européen, sera discutée par la suite.

En conclusion de cette présentation, Christian Sergheraert rappelle que ces pistes sont proposées pour alimenter la réflexion et qu'il attend le retour de réactions et suggestions.

Jean-Claude Duriez propose la tenue, à des moments différents, des réunions qui intéresseront certainement les mêmes personnes.

Philippe Amouyel attire l'attention sur l'atelier « Projets scientifiques émergents en cours de maturation ». Il précise que cet atelier sera certainement critique car il y a un problème de nombre et d'attraction. Cet atelier va concentrer beaucoup d'énergie et rassembler un maximum d'établissements. Cette coordination est très attendue par l'Institut Pasteur. Elle est vraiment nécessaire pour atteindre une force de frappe qu'on ne trouve pas ailleurs.

Jean-Claude Duriez signale que l'aspect « relations internationales », important pour le PRES, figure dans différents ateliers et propose qu'une personne ait la charge d'agréger le tout en raison des différentes dimensions,

Christian Sergheraert propose un binome composé d'un politique et d'un administratif comme cela fonctionnait au Pôle.

Sans autre remarque, il est rappelé que tous les participants sont invités à communiquer les noms des personnes identifiées dans leur établissement pour les différents ateliers définis ou à venir.

4ème point à l'ordre du jour : Accord sur la proposition de signature scientifique commune

La parole est donnée à Régis Matran qui était en charge de la Commission Recherche.

Il rappelle et remercie tous les membres qui ont travaillé ensemble pendant près de deux ans. Il présente un diaporama sur les grands principes qui ont prévalu pour cette proposition.

Cf. Diaporama N°2 en annexe

Dominique Godefroy réagit sur l'ordre des institutions à faire figurer dans la signature.

Christian Sergheraert rappelle l'importance d'utiliser les bons séparateurs entre les mots.

Régis Matran insiste et redit que le message doit être le plus clair et le plus simple possible en commençant par Univ Lille Nord de France.

Dominique Godefroy expose le cas particulier d'IFREMER qui travaille aussi avec d'autres PRES.

Cathy Buquet ajoute qu'il paraît logique qu'un établissement membre du PRES fasse figurer comme signature : Univ Lille Nord de France. Dans le cas d'appartenance multi-nationale, les cas restent à envisager.

Jean-Claude Duriez rappelle que de nombreux établissements figurent dans des réseaux. Si la règle n'est pas intangible, de nombreuses dérogations peuvent faire perdre son sens à une signature unique.

Thérèse Lebrun remercie Régis Matran pour la clarté de sa présentation et attend de la recevoir pour la diffuser à ses équipes.

Philippe Amouyel réagit par rapport aux problèmes évoqués et propose d'envisager tous les scénarii avec une règle générale, de définir les exceptions et de les rendre les plus rares possibles.

5ème Point à l'ordre du jour : le budget initial 2009

Christian Sergheraert présente le budget initial 2009 du PRES et précise qu'il s'agit bien d'un budget primitif

Cf. Diaporama N°3 en annexe

Ce budget intègre la dotation ministérielle exceptionnelle, pour la première année de lancement du PRES, de trois millions d'euros et de trois emplois.

Le budget devrait être ensuite de l'ordre de 3 millions d'euros et bien plus si le PRES affiche la réussite espérée aux appels d'offres de projets européens ou nationaux grâce aux synergies mises en place.

Aucune remarque ne remet en cause l'approbation de ce budget initial.

Christian Sergheraert souligne le soutien attendu des collectivités territoriales.

Daniel Percheron rappelle que le monde économique pourra également contribuer.

Jean-Claude Dupas intervient au sujet du budget du Pôle. Il rappelle que le budget vient d'être voté incluant une somme réservée au fonds d'amorçage du PRES notamment pour couvrir les dépenses de communication du PRES. Puis, le Pôle diminuant de vitesse et le PRES montant en puissance, les fonds restants du Pôle seront remis au PRES. Parallèlement, les financements comme ceux de l'ORES ou de la Maison de l'entrepreneuriat seront versés à l'identique dans le PRES. A noter que quelques cotisations d'années antérieures sont encore à verser à Pôle.

Point des questions diverses

Aucune intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Sergheraert lève la séance à
à 17h15